



Dernière rangée de gauche à droite :
FOBE Cyndie - POURCEL Philippe - HUON Christophe - RIMBERT-HOLLANDERS Céline - PITON Romain
1^{ère} rangée de gauche à droite : LECLERC Vincent - ARRAULT-MEUNIER Laëtitia - DUPRET-BILLON Valérie

Le CROPP Centre laisse la place au CROPP Centre-Val de Loire...

Le nouveau conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues du Centre-Val de Loire est composé de huit membres issus d'un scrutin paritaire binominal.

Nous accueillons deux nouveaux conseillers que nous félicitons et à qui nous souhaitons une bonne intégration.

Nos commissions sont formées, (commission des dérogations, commission de conciliation, formation restreinte).

Forts de notre expérience nous avons souhaité créer une nouvelle commission dédiée à notre communication (bulletins semestriels, relations institutionnelles...)

L'ensemble des conseillers se met au service de la profession. Les membres du bureau et notre secrétaire administrative se tiennent à disposition pour répondre à vos interrogations.

La technologie et l'ère numérique nous apportent de nouveaux outils que nous souhaitons intégrer au mieux dans nos tâches quotidiennes, toujours soucieux de mieux vous accompagner dans vos démarches.

Je remercie l'ensemble des électeurs pour leur implication, ainsi que les membres du bureau qui me renouvellent leur confiance en me confiant la présidence de notre Conseil Régional.

Bien confraternellement

Christophe HUON

- 1 **Éditorial**
- 2 **Élections des conseillers régionaux du Centre-Val de Loire**
- 3 **Compte de résultat 2017 / Mouvements du tableau**
- 4 **Élections des juridictions ordinaires, renouvellement total des Cdpi**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
CENTRE-VAL DE LOIRE

23 boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél. fax : 02 38 77 21 55
contact@centre-valde Loire.cropp.fr

Permanences
téléphoniques

Lundi à vendredi
8 h 30 > 13 h 30

Editeur : CROPP Centre
Directeur de la publication :
HUON Christophe
Rédacteurs : BERTHOULOUX
Mélanie, HUON Christophe
Dépôt légal : Juillet 2018
ISSN 2427-1268

Élections des conseillers régionaux du Centre-Val de Loire

Il y a eu 113 votants sur 475

LES RÉSULTATS DU 17 MAI 2018

Noms et prénoms des titulaires	Nbre de voix obtenues par binôme
M ^{me} ZMYSLONY Audrey	33
M. BOUCHER Bertrand	
M ^{me} ARRAULT-MEUNIER Laëtitia	64
M. PITON Romain	
M ^{me} DEROUETTE Céline	43
M. SOULIER Quentin	
M ^{me} DUPRET-BILLON Valérie	67
M. HUON Christophe	
M ^{me} FOBE Cyndie	46
M. POURCEL Philippe	
M. LECLERC Vincent	43
M ^{me} RIMBERT-HOLLANDERS Céline	

LES RÉSULTATS DU 21 JUIN 2018



HUON Christophe
Président



DUPRET-BILLON Valérie
Vice-Présidente



ARRAULT-MEUNIER Laëtitia
Secrétaire générale



RIMBERT-HOLLANDERS Céline
Trésorière



PITON Romain
Titulaire



FOBE Cyndie
Titulaire



POURCEL Philippe
Titulaire



LECLERC Vincent
Titulaire

LES COMMISSIONS

FORMATION RESTREINTE

- Laëtitia ARRAULT-MEUNIER
- Cyndie FOBE
- Vincent LECLERC
- Philippe POURCEL (Président)
- Céline RIMBERT-HOLLANDERS

COMMISSION DE CONCILIATION

- Laëtitia ARRAULT-MEUNIER (Rapporteur)
- Valérie DUPRET-BILLON
- Christophe HUON

COMMISSION DES DEROGATIONS

- Cyndie FOBE (Rapporteur)
- Vincent LECLERC
- Romain PITON

COMMISSION COMMUNICATION

- Cyndie FOBE
- Philippe POURCEL (Rapporteur)
- Céline RIMBERT-HOLLANDERS

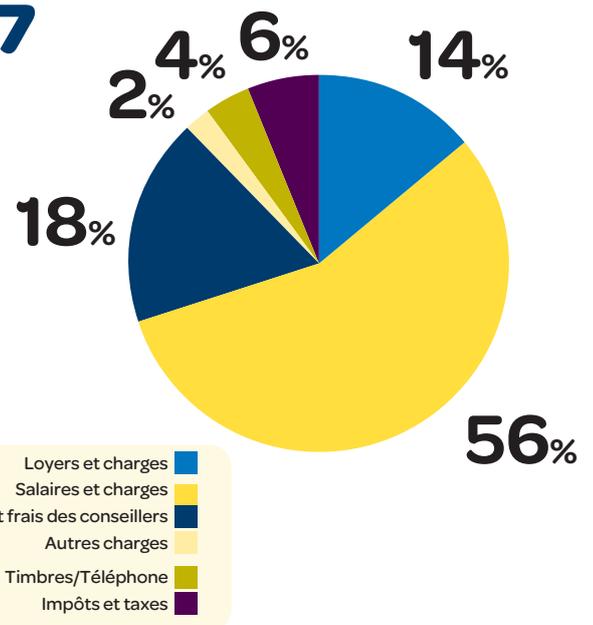
Compte de résultat 2017

Dépenses 2017

Loyers et charges	9 740,00 €
Salaires et charges	40 391,00 €
Indemnités et frais des conseillers	13 065,00 €
Autres charges	1 498,00 €
Timbres/Téléphone	2 720,00 €
Impôts et taxes	4 008,00 €
TOTAL	71 422,00 €

Recettes 2017

Produits ONPP	81 151,00 €
Autres produits	2 004,00 €
TOTAL	83 155,00 €



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 15/12/17 au 21/06/18

Inscriptions

Nom	Prénom	Département	Ville
LEROY	Emmanuel	28	LUCE
POTIE-BERRUER	Marie-Laure	45	ORLEANS

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Département	Ville	vers Région
ANGLES	Pauline	36	CHATEAUROUX	PAYS-DE-LA-LOIRE
COMTE	Yann	28	BROU	NOUVELLE-AQUITAINE
DEBREUILLE	Simon	41	BLOIS	LORRAINE
DELATTRE	Séverine	41	ROMORANTIN-LANTHENAY	ILE-DE-FRANCE
FRENET	Sonia-Perle	18	BOURGES	LIMOUSIN
LACAMBRA	Ivan	41	ROMORANTIN-LANTHENAY	AQUITAINE
LEGOUET	Alice	41	BLOIS	PACA-CORSE
POULIN	Timmy	37	BLERE	PACA-CORSE

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Département	Ville	Depuis Région
F ANGLES	Pauline	36	CHATEAUROUX	PICARDIE
BUSNEL	Marine	18	MEHUN-SUR-YEVRES	ILE-DE-FRANCE
CHAULET	Faustine	41	SAINT-AIGNAN	ILE-DE-FRANCE
COSSON	Camille	45	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	RHÔNES-ALPES
ERRERA	Evelyne	45	DORDIVES	ILE-DE-FRANCE
FAIZEAU	Claire	28	VOVES	MIDI-PYRÉNÉES
GLEMET	Charlotte	37	LANGAIS	PAYS-DE-LA-LOIRE
GOUBIER	Ombeline	28	SOURS	BOURGOGNE
POUTEAUX	Anne	28	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHÂTEAU	ILE-DE-FRANCE
STEIN	Alexandre	45	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	RHÔNES-ALPES
THEILLET	Valentin	41	BLOIS	LIMOUSIN

Cessation d'activité

Nom	Prénom	Département	Ville
BATAILLE-HAMELIN	Annie	37	CHÂTEAU-RENAULT
BOUCHER	Nathalie	37	TOURS
DAMION	Jacques	45	LORRIS
LUNETEAU	Valérie	37	TOURS

Élections des juridictions ordinaires

Renouvellement total des Cdpi

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2018 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement total de leurs membres.

Le 7 septembre 2018, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI. Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, composée de :

- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les anciens membres doivent être inscrits au tableau.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres doivent **être inscrits au Tableau de l'Ordre, depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils **ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale** conformément aux articles L. 4322-11-1 du code de la santé publique, d'une des sanctions mentionnées à l'article L. 4124-6 du présent code ainsi qu'aux 3^o et 4^o de l'article L. 145-5-2 et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale. Ils doivent être praticiens **de nationalité française ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrits à l'ordre**, conformément aux dispositions de l'article L. 4322-11-1 du code de la santé publique.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 8 août 2018 à 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

Acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique, ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseur dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux ou interrégionaux**. Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP ou du CIROPP. **Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 7 septembre 2018 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.**

L'élection ayant porté sur la totalité des membres des chambres disciplinaires, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, **un tirage au sort** est effectué après l'élection lors de la continuité du Conseil réuni, pour fixer la durée du mandat **des membres du deuxième Collège**. Le premier Collège étant élu pour 3 ans uniquement.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 8 août 2018 16H

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

SECRETARE DU CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
23 boulevard Rocheplatte 45000 ORLEANS

Tél : 02 38 77 21 55

Mail : contact@centre-valdeloire.cropp.fr

Permanences téléphoniques :

Lundi au vendredi 8h30 à 13h30